

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

23 (CREUSE)

Nombre de conseillers

Membres	11
Présents	10
Représentés	01
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	00

DELIBERATION N° DE_030426_16

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Séance du 03 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des associations, sous la présidence de Madame Michèle ALOUCHY, Maire.

Présents : Mmes Michèle ALOUCHY, Delphine PEYNOT, M. Jean-Marie BERTRAND, Mmes Ingrid GUESTIN, Françoise GALLAND DESMICHEL, Laurence PROUST, MM. Boris SONDAGH, Philippe BOUDARD, Julien PALAYER, Alexandre BOURDERY.

Absente excusée : Mme Nadège LAURENSEN qui a donné pouvoir à Mme Ingrid GUESTIN.

Date de convocation : 30 mars 2026.

Secrétaire de séance : Mme Delphine PEYNOT

Référent déontologue : nomination

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-1 et R. 1111-1-A et R. 1111-1-D,

Madame la Maire propose de nommer M. Baptiste HENRY, magistrat du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, référent déontologue des membres du conseil municipal de la commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** M. Baptiste HENRY référent déontologue du conseil municipal de la commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE.

- **AUTORISE** la Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

La secrétaire,
Delphine PEYNOT




La Maire,
Michèle ALOUCHY



Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits, pour copie conforme.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LIMOGES dans les deux mois à compter de sa publication.